

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 29 JANVIER 2015

Présents : MM. BERNOS, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	Madeleine COIG
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Gérard ROSENTHAL
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Denise MICHAUT
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Maïté POTIN
	Bernard UTHURRY	à	Aimé SOUMET
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Elisabeth MIQUEU	à	Michel ADAM
	Christophe GUERY	à	Henriette BONNET

Suppléants : Michel NAVAILLES suppléant de Bernard MORA  
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Bernard AURRISET, Sandrine HIRSCHINGER, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

**REÇU**

RAPPORT N° 150129-15-DEV-

le - 5 FEV. 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

### PARC D'ACTIVITES DU GABARN : VENTE DE TERRAINS AU SMTD

M. LACRAMPE rappelle que par délibération en date du 24 juillet 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Traitement des Déchets (SMTD) a voté à l'unanimité le principe de prolongation de l'enfouissement de déchets pour une période de 18 mois supplémentaires du site de la décharge réhabilitée de Précilhon du 01/01/2015 au 30/06/2016.

Cette décision, soumise à un dépôt de dossier de prolongation auprès des services de l'Etat, est motivée par l'intérêt général : assurer la continuité du service public (le site devant fermer le 31/12/2014), empêcher le gaspillage de l'argent public déjà investi, permettre la mise en place de solutions alternatives à l'enfouissement.

Ainsi, au 30/06/2016, l'arrêt des apports de déchets et la suppression du quai de transfert de Précilhon seront effectifs.

Pour anticiper cette échéance, des contacts ont été pris avec la CCPO pour explorer l'offre foncière de l'EPCI sur ses zones d'activités.

Par courrier du 5 septembre dernier, Madame la Présidente du SMTD a sollicité l'acquisition de 3 parcelles adjacentes sur le Gabarn d'une superficie d'environ 9 098 m<sup>2</sup> qui permettrait d'ouvrir une activité de transfert (cf plan ci-joint).

En présence de M. André Paillas, Vice Président du SMTD, M. LABAN, Directeur, est venu présenter le projet en Bureau Communautaire et a confirmé qu'il n'y aurait pas de nuisances, ni olfactives, ni sonores et que les installations seraient couvertes et protégées par une haie. Les membres du bureau ont donc émis un avis favorable.

Le prix de vente serait respectivement de 15€ le m<sup>2</sup> HT pour 4 427 m<sup>2</sup> environ (parcelles cadastrées D 462p, 464p et 466p) soit 66 405 € et de 20€ le m<sup>2</sup> HT pour 4 671 m<sup>2</sup> environ (parcelles cadastrées D 466p) soit 93 420 €, pour une superficie totale d'environ 9 098 m<sup>2</sup> et un coût total d'acquisition approximatif de 159 825€ HT, soit 191 790 € TTC (en tenant compte de l'emprise du bassin de rétention en cours de construction). Ces éléments seront précisés après document d'arpentage. Une information sera faite lors de la prochaine séance sur les éléments précis de cette vente.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, par 38 voix pour, 4 abstentions (M. GAILLAT, M. BAREILLE, Mme GASTON, Mme GIRAUDON). M. UTHURRY ne participant pas au vote.**

- **VEND** au SMTD, les parcelles cadastrées D 462p, 464p et 466p sises sur le parc d'activités du Gabarn d'une superficie approximative de 9098 m<sup>2</sup>, pour un montant total HT de 159 825 €, soit 191 790 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches administratives
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte en la forme authentique

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 29 janvier 2015

Suivent les signatures

**REÇU**

le -5 FEV. 2015

Le Président

SOUS-PREFECTURE  
OLORON STE MARIE

Affiché le 05.02.15



Daniel LACRAMPE

